

Guide méthodologique



Mise en œuvre des projets parentalité A l'usage des porteurs de projet



Année 2025
Territoire de la Martinique

Ce guide pratique s'adresse à tous les acteurs, porteurs de projets professionnels et/ou bénévoles, parents, qui souhaitent mettre en œuvre une action de soutien à la parentalité.

La branche Famille reconnaît, le rôle essentiel des porteurs de projets parentalité, quel que soit leur statut, qui déploient au plus près des parents la politique d'accompagnement à la parentalité.

Ce guide accompagne le référentiel « Soutien à la parentalité » 2025. Il vise à structurer et renforcer la qualité des offres de services dédiées au soutien et à l'accompagnement des parents.

Il a pour ambition d'aider les porteurs de projets qui le souhaitent en proposant des repères méthodologiques dans le cadre de la démarche projet.

Tout projet comporte cinq dimensions :

- **Une dimension personnelle** qui implique ce que la structure veut mettre en avant, les moyens dont elle dispose pour mettre en œuvre une idée, une action. Monter un projet c'est tout simplement se fixer un objectif et se donner les moyens de l'atteindre.
- **Une dimension sociale**, car un projet ne se monte jamais seul. Ce projet s'inscrit nécessairement dans un environnement spécifique pour lequel il faudra développer de nombreux partenariats pour permettre son aboutissement
- **Une dimension technique** qui part d'une bonne organisation. Il s'agit de tous les aspects matériels et concrets du projet qu'il faut posséder et maîtriser.
- **Une dimension économique** : tout projet a un coût (il faudra trouver les financements nécessaires) mais il peut aussi être créateur de richesses.
- **Une dimension temporelle** parce qu'un projet a un début, un milieu et une fin. Il peut se prolonger, se développer, se pérenniser.

Sommaire

CONSEILS METHODOLOGIQUES POUR REALISER UN DIAGNOSTIC P 2

- *L'étude documentaire*
- *La rencontre des professionnels du terrain*
- *L'investigation auprès des parents*
- *Proposition de contenu pour un diagnostic « parentalité »*

DEFINIR UN PROJET A PARTIR DES BESOINS IDENTIFIES P 5

- *Définition des objectifs*
- *Déterminer l'action à mettre en place*
- *Estimer les moyens nécessaires*
- *Etablir un échéancier*
- *Elaborer un budget prévisionnel*
- *Communiquer pour mobiliser le public cible*
- *Préparer l'évaluation de l'action*

SYNTHESE P 11

Conseils méthodologiques pour réaliser un diagnostic

Des parents vous ont peut-être exprimé leurs préoccupations quant à leur rôle éducatif ?
 Vous pressentez qu'une action pourrait les aider à trouver des réponses ?
 Pour vous aider à identifier si une action est pertinente à développer, il convient de poser un diagnostic pertinent.

Le diagnostic, est une phase préalable à tout projet. C'est une étape d'analyse qui permet :

- ▶ De repérer et d'analyser les problématiques qui existent sur un territoire géographique donné, et de poser un cadre pour envisager des moyens permettant de résoudre les problèmes relevés
- ▶ D'identifier ce qui est proposé aux parents sur le territoire ;
- ▶ D'affiner les besoins identifiés et/ou exprimés.

Le diagnostic peut se faire à travers différents outils :

1. L'ETUDE DOCUMENTAIRE

Elle se fait à travers des statistiques, rapports, enquêtes disponibles sur les parents, sur l'habitat, sur la situation économique du quartier, sur les moyens mis en œuvre par les institutions locales, sur les actions parentalité menées sur le territoire ou sur la problématique repérée

L'analyse de documents existants (*circulaires, bilan d'activité, comptes-rendus de réunion, articles scientifiques, articles de presse...*), permettant d'éclairer le sujet ou la problématique posée, permet également d'enrichir le diagnostic. Il convient de choisir les sources de données adaptées au projet : Chaque donnée présentée doit permettre de mettre en évidence une information précise. Une information est utile si elle apporte quelque chose de spécifique au projet.

Les données peuvent être présentées sous plusieurs formes : commentaires détaillés, tableaux, graphiques, etc. pour permettre une compréhension fluide, sans questionnements. Il peut être nécessaire de commenter certaines informations.

Des données quantitatives peuvent être issues de plusieurs sources : INSEE, Caisse d'allocations familiales, études et recherches, etc.

- Pour avoir une connaissance de la population globale, les données INSEE sont adaptées à un premier niveau d'information : *nombre d'habitants du territoire, nombre de familles résidant sur ce territoire, etc.*
- Les données Caf permettent d'affiner les caractéristiques des familles. Cependant, bien qu'elles concernent un nombre important des familles d'enfants de 0 à 18 ans, elles n'intègrent pas les familles non allocataires.

Il est utile de citer les sources (*organisme, nom de l'étude, année, territoire concerné, chercheurs...*).

2. LA RENCONTRE DES PROFESSIONNELS DU TERRAIN

Les partenaires de proximité sont les personnes qui interviennent sur le territoire d'intervention, avec les publics ciblés ou sur les dispositifs considérés et engagés dans la démarche (*professionnels internes et extérieures à la structure*).

Ces partenaires pourront apporter leurs connaissances, faire part de leurs observations et de leurs questionnements et permettront ainsi d'enrichir le diagnostic et d'aboutir à une analyse commune.

Ces rencontres permettent de recueillir des données plus qualitatives, de cerner les problématiques du territoire, d'évaluer les facteurs de réussite et les freins possible, de s'adapter au contexte local.

Elles constituent également la première étape pour la constitution d'un partenariat pour l'action et/ou à évaluer les moyens humains mobilisables.

La recherche de collaboration est aussi faite auprès des services publics ou associatifs du territoire. Dans l'idéal, il convient d'identifier les acteurs et le niveau de partenariat en amont du diagnostic (consultation, participation à la démarche, etc.). Il peut s'agir des partenaires œuvrant dans différents champs de l'accompagnement à la parentalité comme :

- services sociaux des départements (service départemental de protection maternelle et infantile PMI) ;
- services sociaux de proximité ou de polyvalence ; et protection de l'enfance - ASE) ;
- services des CCAS ;
- services de médiation familiale et des espaces de rencontre ;
- acteurs du champ judiciaire ;
- professionnels de santé et du handicap : réseaux périnatalité, santé mentale, centres d'action médico-sociale précoce, centres médico-psychopédagogiques, etc. ;
- services d'aides à domicile (dont les SAAD familles) ;
- structures de l'animation de la vie sociale ;
- travailleurs sociaux des Caf, de la CTM, de l'éducation nationale,

LES QUESTIONS A SE POSER :

- Quels partenaires peuvent accompagner la mise en œuvre du projet ?
- Comment les partenaires vont influencer sur l'action ?
- De quelle manière les différents partenaires vont être associés au projet ?
- Comment mobiliser plus de partenaires ?

3. L'INVESTIGATION AUPRES DES PARENTS

(Observation | Entretien | Groupes de parole | Questionnaire...):

Cette étape complète les précédentes et fournit des données plus sociologiques.

Elle permet :

- de connaître les attentes et besoins des parents
- de mesurer l'écart entre les besoins exprimés et les besoins réels
- de contribuer à instaurer une dynamique participative. En effet, la participation des parents est une contribution indispensable pour mener un projet.

Pour rappel : Le cadre d'intervention des offres de soutien et d'accompagnement à la parentalité doit être clairement indiqué aux parents dès les premiers échanges (*objectifs poursuivis, modalités de mise en œuvre, caractère temporaire de l'accompagnement, libre adhésion, confidentialité, orientation possible vers d'autres services etc...*)

Les informations liées à l'environnement des familles sont aussi à considérer :

- proximité et accessibilité (localisation du territoire par rapport aux communes principales, offre de transports en commun...)
- habitat et cadre de vie (zone HLM, pavillonnaire, présence de parcs pour enfant...), en pointant les particularités du territoire,
- vie économique et emploi (commerces, zones artisanales...), etc.

Ne pas oublier d'adapter les actions aux publics spécifiques et de prendre en compte la singularité des parents en portant une attention particulière aux situations de fragilité (*précarité, monoparentalité, handicap, séparation, deuil...*). Cela peut être le cas pour les familles dont un parent ou un enfant se trouve en situation de handicap. Un handicap peut être d'ordre physique, sensoriel, psychique, mental. Il peut être dû à un polyhandicap ou encore à un problème de santé invalidant.

Le diagnostic a une durée de validité d'environ 4 ans

Il peut être présenté en trois points :

- la présentation du territoire retenu et les caractéristiques des familles de ce territoire
- un état des lieux de l'offre de service existante. (ou pas)
- l'adéquation entre les besoins potentiels (*manques, besoins, attentes*) et l'offre.

PROPOSITION DE CONTENU POUR UN DIAGNOSTIC « PARENTALITE »

1-LE TERRITOIRE ET SES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Il convient de présenter et d'expliquer le périmètre du territoire choisi : quartier urbain, territoire rural, commune, intercommunalité ou département.

- La population
- Le nombre de familles avec enfant(s) âgé(s) de 0 à 18 ans
- L'évolution du nombre de familles allocataires avec enfant(s) à charge de moins de 18 ans
- Le taux d'activité (emploi + chômage) des familles avec enfants de 0 à 18 ans

2-LES BESOINS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Les caractéristiques des familles et les moments clés où elles pourraient avoir besoin de soutien ou d'accompagnement

- Les naissances : Le nombre de naissances et son évolution, La part des familles vivant une première naissance,
- Les familles avec enfant(s) de moins de 18 ans selon la tranche d'âge de l'enfant
- Les familles vivant une séparation

Les indicateurs de besoin potentiel liés à des facteurs de fragilité

- Les familles nombreuses (ayant 3 enfants et plus âgés de moins de 18 ans)
- Les familles monoparentales
- Les familles à « bas revenus » (en situation de précarité économique)
- Les situations de fragilité liées à des handicaps

3-LES ACTIONS PROPOSEES AUX PARENTS SUR LE TERRITOIRE

LES ACTIONS ET SERVICES DE SOUTIEN A LA PARENTALITE PROPOSES SUR LE TERRITOIRE

- *Les lieux ressources parentalité*
- *Les Lieux d'accueil enfants parents (Laep)*
- *Les actions d'accompagnement à la scolarité (Clas)*
- *Les activités partagées parents-enfants,*
- *Les groupes d'échanges ou d'entraide entre parents,*
- *Les conférences, ciné débats ou journées thématiques*
- *Les Points accueil écoute jeunes (PAEJ)*

LES STRUCTURES DE PROXIMITE

- *Les accueils de la petite enfance (ex : crèches, assistants maternels, relais assistants maternels, maisons d'assistants maternels, organismes de garde à domicile...)*
- *Les accueils de l'enfance (ex : accueils de loisirs) et de la jeunesse (Paej)*
- *Les structures d'animation de la vie sociale (ex : espaces de vie sociale, centres sociaux)*
- *Les services institutionnels (ex : consultations de la Pmi, services sociaux CTM-Caf-CGSS...)*
- *Les établissements scolaires publics et privés (maternelle, élémentaire, collège et lycée)*
- *Les associations locales qui interviennent auprès des familles...*

N'oubliez pas de mentionner vos propres actions le cas échéant.

4-L'ADEQUATION ENTRE LES BESOINS POTENTIELS ET L'OFFRE EXISTANTE

- Adéquation entre besoins et offres
- Des observations qualitatives pour enrichir le diagnostic
- Les acteurs que vous pouvez interroger
- Les questionnements à approfondir
- L'étude de besoins

Définir un projet à partir des besoins identifiés

La réalisation du diagnostic a permis de repérer des besoins et de vérifier si les besoins perçus sont déjà satisfaits, entièrement, partiellement ou pas du tout. Il a également permis de mettre en lumière les points forts et les faiblesses du territoire et aussi d'identifier les acteurs locaux et leurs relations.

A partir des constats formulés, une ou des problématiques vont apparaître.

C'est pour répondre à ces problématiques que l'on peut définir les actions à mettre en place et les moyens nécessaires à leur réalisation.

Il faut maintenant délimiter le projet, le structurer, définir des objectifs, le public cible, les partenaires potentiels, le calendrier et le budget.

DEFINITION DES OBJECTIFS

L'objectif principal ou général du projet

L'objectif principal vise à répondre à la problématique : il s'agit du but à atteindre au sens large, il définit un axe pour répondre aux besoins.

Formuler un objectif général permet de concrétiser une idée, de fixer le but qu'on veut atteindre. Il renvoie à la notion d'intention, de visée, de finalité.

Exemple : *“Favoriser le développement de liens inter et intra familiaux des parents et des enfants”*

Les objectifs opérationnels

Un objectif opérationnel, correspond aux modalités concrètes choisies pour répondre à la problématique, et atteindre l'objectif principal.

C'est une description claire et précise du résultat que l'on veut obtenir.

Il doit être simple et mesurable et renvoyer à des données observables dans une durée précise. C'est une description claire et précise du résultat à atteindre et non pas une tâche à accomplir.

Souvent on confond “objectif” et “moyen”.

Ex : Un porteur de projet peut avoir comme objectif de créer un groupe de parole. Or, la création d'un groupe de parole est un moyen. En fait, l'objectif sera, par exemple, de permettre aux parents de trouver des solutions adaptées à leur problématique éducative. On présuppose que la réunion de parents au sein d'un groupe de parole contribue à atteindre l'objectif.

L'objectif doit préciser le changement attendu :

- Augmenter des connaissances ?
- Développer des compétences ?
- Permettre l'adoption d'un comportement plus adapté à la situation... ?

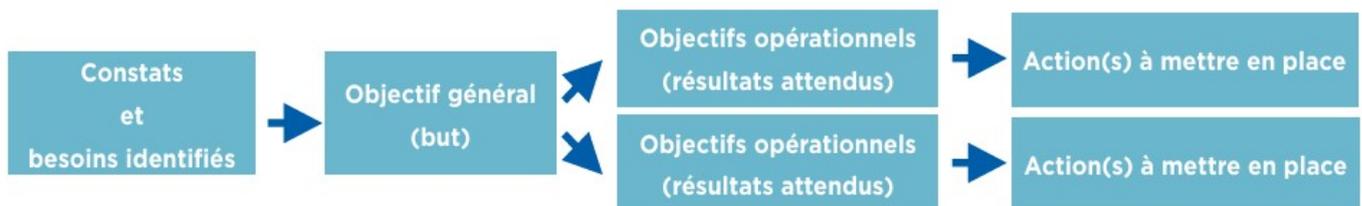
Il doit être formulé en démarrant systématiquement par un verbe d'action : *Inciter, Associer, Permettre, Amener, Proposer, Valoriser, Favoriser, ...*

DETERMINER L'ACTION A METTRE EN PLACE

L'action doit permettre a priori d'atteindre le changement visé.

Pour formaliser au mieux votre projet il est nécessaire de répondre de façon argumentée aux questions suivantes :

- **De quoi s'agit-il ?** = Quelle action ? Comment s'inscrit-elle dans le domaine de l'appui à la parentalité ?
- **Pourquoi est-il essentiel de proposer cette action ?** = Reprendre les principaux constats issus du diagnostic et la problématique qui en a résulté, expliquer brièvement qui est à l'origine de cette action, qui a partagé cette problématique, et surtout les objectifs visés.
- **Où se déroulera-t-elle ?** = Territoire(s), salle, adresse exacte du lieu, espace mis à disposition ? par qui ?
- **Quand aura-t-elle lieu ?** = Jours, horaires, fréquence, nombre de séances...
- **Pour qui ?** = Public cible
- **Avec qui ?** = Type de partenariat avec d'autres structures, intervenants de la structure ou extérieurs (prestataires)...
- **Comment ?** = Descriptif du déroulement de chaque étape, tâches à réaliser ...



ESTIMER LES MOYENS NECESSAIRES

L'action nécessite la mobilisation de ressources, aussi il est important de pouvoir faire un inventaire des besoins humains, matériels, financiers, et des compétences nécessaires à la réalisation de ce projet.

QUELQUES QUESTIONS A SE POSER

- Quels outils existent (outils pédagogiques, d'animation, d'activité...) ? Sont-ils adaptés à la situation ?
- Quels sont les outils dont l'utilisation est maîtrisée ? Comment être formé à l'utilisation d'outils adéquats ?
- Quels sont les intervenants, bénévoles, ou salariés de la structure qui disposent déjà de compétences utiles au projet et peuvent se joindre au projet ? Ou trouver des compétences utiles ?
- Quels moyens sont nécessaires à la réalisation du projet ?
- Quels sont ceux que l'on possède ? Quels sont ceux qui font défaut ?
- Le temps nécessaire à la réalisation de l'action est-il bien pris en compte : durée des séances, temps pour les échanges, les pauses, collations, etc...
- Les locaux sont-ils adaptés à l'activité envisagée : accueil du public, rencontres individuelles...
- La structure dispose-t-elle des outils de communication nécessaires ?
- Toutes les possibilités de financements ont-elles été explorées ?
- Quelle serait l'alternative minimum en cas de contraintes fortes sur les ressources budgétaires et/ou humaines ?

ÉTABLIR UN ECHEANCIER

L'échéancier permet de découper et visualiser dans le temps les différentes tâches à accomplir et sert de point de repères dans l'avancée du projet.

Il est recommandé d'établir un calendrier de toutes les étapes du projet, du diagnostic à l'évaluation de l'action. Il permettra également de planifier la charge de travail.

ÉLABORER UN BUDGET PREVISIONNEL

Il importe d'estimer précisément les montants des charges (*dépenses*) et des recettes (subventions, cotisations, ventes, etc.) se rapportant à la mise en œuvre du projet et ainsi définir les besoins financiers pour la réalisation des actions.

Ce budget permettra aux financeurs de connaître exactement le montant de leur participation et celle de chacun des partenaires. Le cofinancement des projets doit être recherché.

Le budget doit être établi en respect des règles comptables en vigueur.

COMMUNIQUER POUR MOBILISER LE PUBLIC CIBLE

La communication est essentielle pour faire connaître l'action, le projet. Il est nécessaire d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour diffuser l'information.

Quels sont les vecteurs, médias et supports ?

Quelques pistes :

- Supports écrits (tracts, mails, affiches, plaquettes, ...) diffusés à la sortie des écoles, par le biais des partenaires, dans la presse, au sein de la structure, dans les établissements scolaires, dans les lieux publics,
- Supports numériques : sites internet, réseaux sociaux, influenceurs...

PREPARER L'EVALUATION DE L'ACTION

L'évaluation se construit au regard des objectifs qui ont été déterminés. C'est un préalable à la mise en œuvre de l'action afin de recueillir au fur et à mesure les informations utiles et de réajuster si nécessaire le projet.

L'évaluation doit permettre d'observer l'atteinte des objectifs, mais aussi de repérer et analyser les éléments qui ont conduits à cette réussite. Il s'agit d'apprécier l'impact et les effets obtenus par rapport à ceux initialement recherchés.

L'évaluation doit mesurer ce que l'action a permis de faire changer, mais aussi les conditions de sa réalisation (*ce qui a bien fonctionné tant dans la réalisation du projet que dans ses effets*) Elle permet aussi d'assurer son suivi ou son recadrage et d'en tirer les enseignements : erreurs commises, difficultés rencontrées, voies et moyens pour progresser...

L'évaluation doit être utile aux personnes chargées de réaliser l'action et construite dans la concertation pour que chacun (*équipe projet, partenaires, bénéficiaires, financeurs...*) puisse y trouver ce qu'il attend.

Elle est indispensable pour décider de la poursuite de l'action.

L'évaluation permet de mesurer :

Efficacité de l'action = mesure de l'atteinte des objectifs

Efficience de l'action = mesure du rapport entre les résultats et toutes les ressources mises en œuvre (financières, humaines, techniques)

Pertinence de l'action = mesure de l'adéquation de la réponse au besoin.

LES QUESTIONS A SE POSER

- **Ce qui a été prévu a-t-il été réalisé :**

Il s'agit de décrire l'action mise en place.

- **L'action a-t-elle été utile ?**

Il s'agit d'observer si elle a atteint ses objectifs en mesurant les changements obtenus.

Qu'est-ce qui a changé ? A-t-elle eu des incidences non-prévues ?

Les modifications constatées ont-elles un rapport direct avec l'action ? Quels sont les indices qui permettent de l'affirmer ?...

Pour répondre à ces questions il est nécessaire d'analyser les données liées aux indicateurs recueillis auprès des personnes qui ont participé au projet, ainsi que celles obtenues auprès des personnes à qui s'adressait l'action.

- **Qu'est ce qui a favorisé ou freiné la réalisation et la réussite de l'action ?**

Les stratégies employées ont-elles permis d'assurer, ou non, la participation des parents ? Pourquoi ?

Quels ont été les obstacles à sa réussite ?

Qu'a-t-il fallu modifier en cours de route ? Pourquoi ?

- **Que faudrait-il améliorer ?**

Comment utiliser au fur et à mesure les données de l'évaluation pour optimiser l'action ?

A-t-on pu répondre à tous les besoins du projet initial ?

Quel complément de ressources, de compétences aurait été nécessaire pour rendre l'action plus efficace ?

Quelles personnes ressources auraient pu être sollicitées ?

- **Que faire de cette évaluation ?**

Comment utiliser les résultats de l'évaluation pour construire un nouveau projet ?

Les objectifs ont été atteints ; faut-il poursuivre malgré tout l'action ? Pour quelles raisons ?

De nouveaux besoins ont été constatés ; sommes-nous en capacité d'y répondre ?

La méthode de collectes des données reste la même, d'une époque et d'un endroit à l'autre, pour que la comparaison soit cohérente.

CHOISIR LES INDICATEURS

Les indicateurs sont les outils de mesure qui vont qualifier et/ou quantifier la satisfaction d'un critère, et ainsi permettre de dire concrètement si l'objectif a été atteint complètement, partiellement ou pas du tout.

Avant de les définir, il faut poser des **critères** que les indicateurs vont mesurer.

Le critère, c'est l'élément de référence qui permet de juger, d'estimer, de définir quelque chose. Il exprime le sens donné à l'action. Il importe de sélectionner des indicateurs qui permettent bien de mesurer ce que l'on cherche à mettre en évidence et de réajuster le projet.

Les indicateurs se déterminent durant le processus d'élaboration de l'évaluation. Il est nécessaire d'avoir une vision claire de ce que l'on veut obtenir et mesurer. Le nombre d'indicateurs doit se limiter aux sujets de préoccupation clés et ne porter que sur eux.

L'indicateur :

-est une mesure directe plutôt qu'une approximation reposant sur des hypothèses

-ne mesure qu'une seule chose à la fois

-ne laisse aucun doute sur ce qu'il veut mesurer

-peut être quantitatif ou qualitatif, il est toujours une mesure

Exemple d'indicateur quantitatif :

- Nombre de participants ;
- Nombre de parents différents ;
- Nombre de nouveaux parents (qui n'ont pas participé aux échanges les années précédentes)
- Nombre de séances réalisées
- Nombre de parents satisfait (*totalemment, partiellement ou insatisfaits*)
- Durée moyenne des séances
- Nombre d'intervenants
- Présences moyennes constatés (Assiduité des parents)
- Nombre de questions posées
- - Nombre de parents ayant partagé leur expérience
- - Nombre de réponses fournies aux questions des parents

Exemples d'indicateurs qualitatifs :

- Appréciation et retour des parents et de tous les participants vis-à-vis de l'action mise en œuvre
- Degré de satisfaction des parents
- Ecart entre les attentes des parents et leur perception du service reçu
- Degré d'implication des parents, qualité des échanges, production de lien social
- Degré de satisfaction et d'implication des intervenants
- Qualité des réponses apportées aux parents
- Modifications des aptitudes parentales
- Evolutions constatées dans les échanges entre parents, sur les parents
- Les parents ont-ils acquis de nouveaux réflexes, de nouvelles attitudes parentales ?
- La communication entre les parents et leurs enfants s'est-elle améliorée ?
- Insatisfactions des parents
- Pertinence de l'action (utilité, résultats attendus et atteints, dans quelle mesure les parents ont adopté les pratiques expérimentées en atelier, avec leurs enfants ?....

En parallèle de la définition des indicateurs, il importe aussi de définir la méthode de collectes des données (les outils) qui permettront d'alimenter l'indicateur.

EXEMPLE : Quelles informations permettent de définir si l'objectif est atteint ?

CRITERES	INDICATEURS	OUTILS
Capacité à prendre la parole dans un groupe	% de parents s'étant exprimés dans les séances	Relevé à chaque séance Tableau de suivi
Prise d'initiatives spontanées par les participants aux actions	Nombre d'activités proposées par les participants	Carnet de bord de l'action
Amélioration du dialogue parent enfants	Nombre de parents qui expriment leur satisfaction quant à l'évolution de la relation qu'ils ont avec leurs enfants	Questionnaires Interview, Entretiens

LES OUTILS D'ÉVALUATION

- ENTRETIEN (*directif, semi-directif ou libre*) :

Un entretien semi-directif permet à l'enquêteur de poser à une personne un certain nombre de questions en lien avec un thème d'enquête particulier. Les questions sont ouvertes, et attendent des réponses développées. L'enquêteur s'appuie sur une grille d'entretien définissant l'ensemble des thèmes sur lesquels il doit recueillir des informations.

L'entretien, parce qu'il permet à l'enquêté de présenter les choses à sa manière, donne la possibilité de comprendre le sens que l'individu donne à ses pratiques, de comprendre ses représentations et sa vision des choses. L'entretien a également l'avantage de fournir du discours (verbatim) qui viendra illustrer de manière concrète les résultats de l'évaluation.

Une grille d'entretien listant les thèmes à aborder aidera à recentrer l'échange sur le thème de la parentalité et à recueillir les informations attendues.

- FOCUS GROUP, ou « GROUPE DE DISCUSSION » (Dirigés, semi-dirigés, ouverts) :

Permet de faire interagir plusieurs parents sur un même sujet afin de collecter des informations en faisant émerger les opinions différentes grâce au débat ; À l'instar de l'entretien ou de l'observation, le focus group permet de collecter des données émanant de plusieurs personnes. Permet d'établir les points de consensus, mais aussi les divergences dans l'expérience ou le point de vue des participants.

- QUESTIONNAIRE (*de choix, Questionnaires de fin de séance, Questionnaires de satisfaction*) : permet d'interroger un grand nombre de parents en même temps et de collecter des données statistiques qui fourniront des informations à analyser. Il consiste en une série de questions prédéfinies posées à un grand nombre de personnes.

L'enquête par questionnaire permet l'obtention de résultats chiffrés par des questions précises et fermées. Il est nécessaire d'étudier la représentativité de l'échantillon de personnes interrogées avant de réaliser l'analyse des résultats. Les personnes interrogées dans le cadre d'une enquête par questionnaire peuvent l'être par téléphone, par voie postale, par voie électronique (*courrier électronique, site web, application mobile etc....*) ou encore en face à face

- SONDAGES :

Permet de poser une grande question générale à un échantillonnage représentatif des parents

- FEUILLES D'EMARGEMENT :

Permettent de savoir quelles sont les personnes présentes à chaque séance et peut servir de justificatif de mise en œuvre de la séance ; selon les informations notées sur ce document, on peut aussi y retrouver d'autres informations :

- ✓ *la date de la séance ;*
- ✓ *le temps de la séance avec heures de début et heure de fin*
- ✓ *le nombre de personnes présentes à chaque séance*
- ✓ *les intervenants*
- ✓ *la thématique abordée*
- ✓ *etc....*

- GRILLE D'OBSERVATION lors des séances : *permettent de collecter des données réelles et informatives*

- TABLEAU DE SUIVI / JOURNAL DE BORD

- GRILLE D'ENTREVUE POUR LES ENTRETIENS INDIVIDUALISÉS (ateliers partagés parents enfants)

- ENREGISTREMENTS AUDIOS, VIDEOS ET PHOTOS....

EN SYNTHÈSE :